

**REUNION
de
CONSEIL MUNICIPAL**

(Art. 22 du Code d'Administration Communale)

Le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de BILLY-BERCLAU se réunira en séance ordinaire **dans la salle des fêtes Edgard BOCQUET,**

le mardi 26 mai 2020 à 19 heures

En application de l'article 10 de l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020, la séance se tiendra en présence du public avec un nombre **limité à 90 personnes présentes (public et conseillers inclus)**

ORDRE DU JOUR

1. Élection du Maire
2. Détermination du nombre d'adjoints
3. Élection des adjoints

Selon les préconisations du conseil scientifique, il est recommandé de respecter les règles sanitaires suivantes :

- ▶ port du masque individuel
- ▶ respect des règles de distanciation sociale
- ▶ lavage des mains préalablement au remplissage du bulletin de vote et utilisation d'un stylo personnel

Fait à BILLY-BERCLAU, le 19 mai 2020

Le Maire,
Steve BOSSART

